

LA RÉGION ORGANISE LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES





Des métiers tournés vers les autres

Dans un monde où les défis sociaux et de santé sont omniprésents, il est crucial de former une nouvelle génération de professionnels compétents et passionnés.

Il existe dans les Pays de la Loire, comme partout en France, des pénuries de personnels de santé. C'est une préoccupation majeure et une source d'inquiétude profonde pour les populations. L'accès aux soins est un enjeu vital pour l'attractivité et le développement des territoires.

Par la politique active qu'elle conduit en faveur des formations sanitaires et sociales, la Région agit pour répondre aux besoins des territoires et des populations, tant en matière de santé publique que de cohésion sociale. Ainsi, depuis 2019, la Région a augmenté la capacité des formations avec notamment 350 places supplémentaires pour les formations en soins infirmiers, 500 places pour les aides-soignants et 100 places pour les accompagnants éducatifs et sociaux..

Infirmier, masseur-kinésithérapeute, aide-soignant, éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, accompagnant éducatif et social...

La Région des Pays de la Loire accompagne votre insertion professionnelle dans les métiers du sanitaire et du social, des métiers qui recrutent, tournés vers ceux qui en ont besoin.

Votre engagement à assurer la santé et le bien-être des autres, malgré les risques et les contraintes, est une véritable inspiration pour nous tous. Je vous félicite pour votre engagement dans ces métiers essentiels du quotidien qui contribuent à un monde plus humain, plus solidaire.

Bonne rentrée !

Christelle MORANÇAIS

Présidente de la Région des Pays de la Loire

**Les formations sanitaires et sociales financées par la
Région des Pays de la Loire, c'est :**



9 795

élèves
et étudiants

La Région :

- autorise les établissements à dispenser des formations ;
- **assure tout ou partie du financement des formations** ;
- **fixe le nombre de places** de formation ;
- **modernise les locaux** des instituts de formation, comme par exemple l'extension du Pôle régional de formation santé/social de Laval, le Pôle de formations du Saumurois, les nouveaux locaux pour les instituts de formation paramédicale à Châteaubriant et Saint-Nazaire, ainsi que le projet de pôle d'excellence au Mans ;
- **facilite l'accès aux formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4 en assurant la gratuité** pour les élèves en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi. La prise en charge de tout ou partie des frais de formation est assurée pour les étudiants dans les mêmes conditions ;
- **attribue des bourses** sur critères sociaux aux étudiants et des rémunérations de stagiaire de la formation professionnelle continue pour les élèves en formations sanitaires et sociales des niveaux 3 et 4.

QUELLES FORMATIONS ?



SANITAIRES

- aide-soignant
- ambulancier
- auxiliaire de puériculture
- ergothérapeute
- infirmier
- manipulateur en électroradiologie médicale
- masseur-kinésithérapeute
- pédicure-podologue
- sage-femme



SOCIALES

- accompagnant éducatif et social
- assistant de service social
- conseiller en économie sociale et familiale
- éducateur spécialisé
- éducateur de jeunes enfants
- moniteur éducateur
- technicien en intervention sociale et familiale



© RFDL / A. Monié - Les beaux matins

La Région des Pays de la Loire attribue aux étudiants et élèves en formation sanitaire ou sociale des bourses sur critères sociaux ainsi que des rémunérations

publiques de stage destinées à améliorer la qualité de vie pendant la formation. Elles sont calculées en fonction des situations personnelles.



PLUS D'INFOS SUR LES BOURSES ETUDIANTES

Portail étudiant : règlement, simulateur de calcul, demande de bourse en ligne et suivi de dossier
maboursesanitaireetsociale.paysdelaloire.fr

Contact : **boursespaysdelaloire@asp-public.fr** ou
n° Cristal 09 69 37 22 28

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
02 28 20 50 00 - **paysdelaloire.fr**



Couverture © Getty Images Aaron Amat - Région des Pays de la Loire - Juin 2024